



La Direction,

**NOTE D'INFORMATION
DIR 2022-12**

Objet : FERMETURE PARTIELLE ET TEMPORAIRE DES URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAUUR DE 20H A 08H POUR LA PERIODE DU 05 SEPTEMBRE AU 02 OCTOBRE 2022 INCLUS

Destinataires : Direction départementale de l'ARS 81
Direction départementale de l'ARS 31
ARS Occitanie - DOSA
SAMU 81 et SAMU 31
SDIS de Lavaur
Gendarmerie de Lavaur
Conseil de l'Ordre des médecins du département du Tarn
Conseil de l'ordre des Pharmaciens du département du Tarn
Conseil de l'ordre des Infirmiers du département du Tarn
Centres hospitaliers d'Albi, de Castres ainsi que le CHU de TOULOUSE
Les directions des centres de détention de ST Sulpice et de l'EPM
La mairie de LAVAUUR
La Communauté de Commune Tarn-Agout (CCTA)

Dans un contexte national très contraint, la situation des effectifs médicaux du service des urgences du Centre Hospitalier de Lavaur amène à devoir organiser une fermeture partielle et temporaire de l'accueil des urgences entre 20h et 08h pour la période du 05 septembre au 02 octobre 2022.

Le service d'accueil des urgences sera fermé le soir et la nuit de 20h à 08h pendant la période précitée.

La Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) restera active et permettra d'assurer les urgences lourdes ou vitales régulées par le SAMU 81.

La prise en charge des urgences se fera dans l'unité d'accueil des urgences jusqu'à 20H. Au-delà de cet horaire, aucune nouvelle entrée ne sera effectuée.

Les patients présents à cette heure dans le service seront pris en charge dans l'unité d'accueil des urgences. L'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée restera ouverte.

Après 20h, une orientation aura lieu systématiquement par le recours :

- soit par le dispositif habituel de recours au service de gynéco-obstétrique (accessible par le bouton 2 dédié en façade du service des urgences),
- soit au centre 15 pour les patients présentant un problème de santé autre (accessible directement par téléphone ou par le bouton 1 dédié en façade du service des urgences).

Après 20h, Les urgences vitales seront systématiquement régulées par le SAMU 81 et prises en charge si besoin par le SMUR du Centre Hospitalier de LAVAUR, à domicile, en extérieur et y compris, si nécessaire, aux portes de l'hôpital.

Cette situation sera suspendue et le fonctionnement normal rétabli dès que l'état des effectifs médicaux le permettra.

Fait à LAVAUR, le 29 août 2022

Olivier RASTOUIL

Directeur

